

# Bruxelles tentée par la création de « hot spots » aux frontières

L'idée d'ouvrir des centres de rétention pour migrants dans des pays des Balkans comme l'Albanie gagne du terrain

BRUXELLES - bureau européen

Une chancelière allemande au bord de la crise et une Europe – qui ne l'est pas moins – se demandant si elle pourrait l'aider... Tel est le dilemme que doivent affronter les institutions bruxelloises, dans une atmosphère entre pays membres « *totalempoisonnée* », comme le confie un diplomate. Au sein des institutions bruxelloises, tout le monde est persuadé que l'approche du dossier de l'immigration ne peut être qu'euro-péenne, mais doit bien constater que les vives discussions qui se déroulent au niveau national, en Allemagne et ailleurs, ne font que compliquer la situation.

D'autant qu'elles font naître l'illusion que les choses pourraient se régler à un niveau bilatéral, sans concertation avec les partenaires. Quitte à mettre en péril l'espace de libre circulation de Schengen et, avec lui, l'ensemble du projet européen: si les règles nationales ne sont pas unifiées, le « shopping » de l'asile, encouragé par les réseaux de passeurs, se poursuivra, accentuant la pression sur certains pays de destination, au premier rang desquels l'Allemagne et la Suède. Le refus de pays de l'Est, Hongrie en tête, d'accepter un système de répartition – même temporaire – des personnes pouvant bénéficier d'une protection internationale rend, quant à lui, parfaitement illusoire le credo de la diplomatie française et de Bruxelles, à savoir « *l'équilibre entre responsabilité et solidarité* ».

## Revirement complet

Angela Merkel, soumise à la pression inédite de ses alliés de l'Union chrétienne-sociale (CSU) bavaroise, semble prête à un revirement complet et envisage dé-

sormais de conclure des accords bilatéraux avec l'Italie et la Grèce pour le renvoi de migrants qui ont introduit une première demande d'asile dans ces pays lors de leur arrivée en Europe.

A Rome, le nouveau gouvernement réclame précisément la révision de Dublin III, le règlement qui somme le pays de première arrivée d'enregistrer l'ensemble des demandes d'asile. L'Italie se plaint depuis longtemps du manque de solidarité de ses partenaires alors qu'elle a enregistré quelque 700 000 arrivées en cinq ans. Des pays de destination constatent, eux, que quelque 40 % des migrants qui introduisent une demande d'asile n'ont, en fait, été enregistrés nulle part.

C'est désormais une certitude: il n'y aura pas d'accord sur la réforme de « Dublin », lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, les 28 et 29 juin, à Bruxelles. Donald Tusk, le président du Conseil, a commencé une tournée des capitales afin de tenter, une fois encore, une conciliation. Espère-t-il vraiment forger un consensus, à la fois sur un système de quotas de réfugiés à répartir dans l'Union – en cas d'afflux exceptionnel – et sur le nombre d'années pendant lesquelles un pays membre est jugé responsable des personnes qui y ont demandé l'asile? L'Allemagne réclame un délai de dix ans, l'Italie,

## CERTAINS DÉCIDEURS BRUXELLOIS ÉVOQUENT LA CRÉATION DE CAMPS DANS DES PAYS TIERS, « UNE SORTE D'ELLIS ISLAND LE LONG

## DE LA MÉDITERRANÉE »

de deux ans... Un diplomate juge dès lors que la démarche du président Tusk sera « *très compliquée* ».

L'Allemagne et la Suède – où des élections ont lieu en septembre – ne voudront sans doute pas renoncer à l'idée des quotas. A l'autre bout du spectre, le premier ministre hongrois, Viktor Orbán, s'interrogeait samedi 16 juin: « *Peut-il y avoir un compromis dans le débat sur les migrants? Non. (...) Les textes fondateurs de l'Union ne disent pas qu'un Etat membre doit chercher à devenir un pays d'immigration.* »

Que faire, dès lors, pour sauver à la fois M<sup>me</sup> Merkel et les apparences? Certains décideurs bruxellois considèrent désormais avec sérieux une solution évoquée récemment par l'Autriche et le Danemark: la création de camps dans des pays tiers – on a évoqué des pays des Balkans occiden-

taux, dont l'Albanie. Ils serviraient de lieux de rétention pour les déboutés du droit d'asile et de « hot spots », où des migrants pourraient introduire leur demande en vue de séjourner dans l'Union.

## Réponses contradictoires

Jugée d'abord irréaliste, voire choquante, l'idée gagne du terrain à la faveur du développement de la crise allemande. « *Ce serait une sorte d'Ellis Island le long de la Méditerranée, où des bateaux comme l'Aquarius pourraient accoster*, indique une source bruxelloise. *Cela pourrait être une solution pour tous les pays qui connaissent des problèmes actuellement, comme l'Allemagne et l'Autriche, en l'absence d'une solution définitive sur Dublin.* » Lors de la visite du président du conseil italien, le 18 juin, Giuseppe Conte, M<sup>me</sup> Merkel a éga-

lement évoqué l'idée « *d'accomplir*

## LA CRISE ACTUELLE RÉSULTE DE VINGT ANNÉES DE NON-GESTION DE LA QUESTION MIGRATOIRE

les procédures de demande d'asile à partir de [la Libye] ».

La Commission, qui s'en tient officiellement au système des quotas et à ses nombreuses propositions sur l'unification des règles de l'asile (procédures uniformes, liste commune des Etats tiers « sûrs » où les déboutés pourraient être renvoyés...), prépare-t-elle discrètement des propositions sur ces éventuels camps « extraterritoriaux »? Les réponses planées sont floues, ou contradictoires. Certains officiels évoquent seulement des solutions « *innovantes* » qui ne

seront pas prêtes avant le sommet de la fin juin. Il faudrait donc des solutions transitoires, pouvant notamment calmer la CSU.

Le parti bavarois se satisfera-t-il des énièmes appels à des accords de réadmission plus efficaces, à une gestion commune des frontières extérieures de l'Union ou à la nécessaire solidarité entre les Vingt-Huit? Le pari est hasardeux. A Berlin et ailleurs, on sait que la crise actuelle résulte aussi de vingt années de non-gestion de la question migratoire et, notamment, d'un refus d'harmoniser les règles de l'asile. Or, elles font qu'un demandeur pourra, sur les mêmes bases, recevoir un titre de séjour en Allemagne, mais pas en France. Et attendre une réponse durant trois ans en Italie, mais six semaines seulement aux Pays-Bas. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS  
(AVEC CÉCILE DUCOURTIAUX)